



40 place de la Mairie
01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél : 04 50 48 30 06
mairie@eloise.fr
www.eloise.fr

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 16 juin 2025

Présents : Mmes, M. D. CLERC - M. CURTENAZ - J.C. GODARD - P. CHAILLOU - E. CASENOVE - P. MESSERLI - Y. LEGER - P. PITHIOUD - A. BERTRAND - C. BORGEAT - P. CASAZZA (a rejoint la séance à 19h10) - F. BACHMANN

Absents ou représentés : B. GARCIA représentée par E. CASENOVE - V. BERTHIER représentée par M. CURTENAZ - N. AUDET représentée par D. CLERC

Convocation du 10/06/2025

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Anne BERTRAND

Auxiliaire : Isabelle INSOGNA

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 avril 2025
- Périscolaire – Tarification à compter du 1^{er} septembre 2025 - Cantine
- Périscolaire – Tarification à compter du 1^{er} septembre 2025 - Garderie
- Vote des subventions aux associations 2025
- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, qui accepte à l'unanimité, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour comme suit :

- Fixation du nombre de sièges et répartition du Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône pour le mandat 2026-2032

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL :

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération : 2025-023

OBJET : PERISCOLAIRE – TARIFICATION A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 - CANTINE

Le Maire donne la parole à Marcelle Curtenaz, adjointe en charge des affaires scolaires qui expose le bilan du service périscolaire pour l'année écoulée.

L'adjointe rappelle les tarifs actuellement appliqués :

CANTINE	
Repas	Repas imprévu
5,65€	8,00€

Elle rappelle que le tarif du repas fourni par la MFR a subi une augmentation non répercutée depuis la rentrée 2022 et une nouvelle augmentation de 0,5€ en 2025, soit un repas facturé à la Commune de 5,25€.

Philippe Messerli fait remarquer que si on ne répercute pas régulièrement, l'augmentation sera d'autant plus forte d'un coup.

Anne Bertrand fait remarquer que le coût qui ne serait pas répercuté représente environ 400€ pour la Commune (selon les projections de Marcelle), ce que le budget permet de supporter. Elle rappelle l'augmentation du tarif du transport scolaire déjà à la charge des familles cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

FIXE les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025 pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

- Cantine :
 - 5,70 € le repas,
 - 8,00 € le repas imprévu.

ADOPTÉ :

A la majorité absolue

Pour : 13

Contre : 2 (P. CASAZZA – A. BERTRAND)

Abstention : 0

Acte transmis et rendu exécutoire le 30/06/2025

Délibération : 2025-024

OBJET : PERISCOLAIRE – TARIFICATION A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 – GARDERIE

Le Maire donne la parole à Marcelle Curtenaz, adjointe en charge des affaires scolaires qui expose le bilan du service périscolaire pour l'année écoulée.

L'adjointe rappelle les tarifs actuellement appliqués :

GARDERIE	
¼ d'heure	¼ d'heure Pénalité après 18h15
0,50€	2,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré

DECIDE DE MAINTENIR les tarifs actuels pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Garderie :
 - 0,50 € le ¼ d'heure
 - 2,00 € le ¼ d'heure après 18h15.

Acte transmis et rendu exécutoire le 30/06/2025

Délibération : 2025-025

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Maire donne la parole à Marcelle CURTENAZ, 1^{ère} Adjointe en charge de la vie associative, qui présente aux conseillers municipaux le projet de répartition des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2025

	Associations	Localisation	Orientation	2025
ASSOCIATIONS ELOISIENNES	CLUB DE L'AMITIE	ELOISE	ANIMATIONS	3 327,00 €
	HUITIEME FEUX	ELOISE	SPORT/CULTURE	540,00 €
	LE SOU DES ECOLES	ELOISE	ECOLE	1 892,00 €

	LES BAMBOUS	ELOISE	SPORT	928,00 €
	MEMOIRE DE LA SEMINE	ELOISE	CULTURE	855,00 €
	STE CHASSE ELOISE	ELOISE	NATURE	659,00 €
	TAROT CLUB	ELOISE	CULTURE	228,00 €
	TENNIS ELOISE CLUB	ELOISE	SPORT	1 320,00 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	COOP SCOLAIRE CHEF-LIEU CM	ELOISE	ECOLE	250,00 €
	COOP SCOLAIRE LES LIEVRES CE	ELOISE	ECOLE	200,00 €
	COOP SCOLAIRE MATERNELLE	ELOISE	ECOLE	300,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	UNC/AFN Porte drapeaux	SEMINE	ANCIENS COMBATTANTS	30,00 €
	SOUVENIR Français RICOEUR	NATIONAL	ANCIENS COMBATTANTS	30,00 €
	ASS NTLE CROIX GUERRE	NATIONAL	ANCIENS COMBATTANTS	30,00 €
	AMICALE JEUNES POMPIERS SEYSSEL	SEYSSEL	POMPIER	50,00 €
	ASS EXIL SORGIA FM	VALSERHONE	AUTRE	400,00 €
	CALLY NANT	SEMINE	CENTRE AERE	300,00 €
	CLUB TENNIS DE LA SEMINE	SEMINE	TENNIS	200,00 €
	FED. SPORTIVE DU VAL DES USSES	FRANGY	SPORT	40,00 €
	EVBC	VALSERHONE	GYM	640,00 €
	USBC	VALSERHONE	RUGBY	200,00 €
	CFA MFR CHAUMONT	AIN	ECOLE	40,00 €
	CFA MFR Clos des Baz	HAUTE-SAVOIE	ECOLE	40,00 €
	CFA MFR Vulbens	HAUTE-SAVOIE	ECOLE	40,00 €
DEMANDES EXCEPTIONNELLES	LES PAS DE THEO	ELOISE	AIDE A LA PERSONNE	240,00 €
	CLASSE VERTE CP	ELOISE	PROJET ECOLE	337,50 €
	CLASSE NEIGE CE	ELOISE	PROJET ECOLE	1 400,00 €
	EHBC	BELLEGARDE	FESTIVAL	240,00 €
	ALEXIS ADVENTURE	HAUTE-SAVOIE	SPORT SKI	240,00 €
	TOTAL			14 996,50 €

Elle précise que cette répartition découle des critères d'attributions et de pondérations fixés par la collectivité et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré

DECIDE D'ATTRIBUER aux associations, les subventions comme énoncées au titre de l'année 2025

ADOPTÉ :

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Sans participation : 4 (E. CASENOVE, P. CASAZZA, B. GARCIA, N. AUDET ne participent pas au vote pour cause d'adhésion à une association)

Acte transmis et rendu exécutoire le 30/06/2025

Délibération : 2025-026

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE SIEGES ET REPARTITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CC USSES ET RHONE POUR LE MANDAT 2026-2032

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 du 3 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-6 et suivants,

Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n°CC 76/2025 du 10 juin 2025 portant fixation du nombre de sièges et répartition du Conseil communautaire pour le mandat 2026-2032.

Considérant que le VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT dispose que, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux, soit établi le nombre et la répartition des sièges de Conseiller communautaire : « VII. – Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. »

Considérant que la population municipale, d'après les derniers chiffres connus de l'INSEE, c'est-à-dire ceux au 1^{er} janvier 2022, ayant valeur au 1^{er} janvier 2025, des 26 communes de la Communauté de Communes Usse et Rhône est de 21 475 habitants et que les populations municipales des communes membres sont les suivantes :

Anglefort	1 150	Droisy	153
Bassy	398	Éloise	935
Challonges	589	Franclens	549
Chaumont	541	Frangy	2 136
Chavannaz	240	Marlioz	1 052
Chêne-en-Semine	526	Menthonnex-sous-Clermont	785
Chessenaz	241	Minzier	1 058
Chilly	1 646	Musièges	421
Clarafond-Arcine	1 053	Saint-Germain-sur-Rhône	644
Clermont	449	Seyssel - 01	997
Contamine-Sarzin	737	Seyssel - 74	2 327
Corbonod	1 315	Usinens	424
Desingy	759	Vanzy	350

Le Maire informe que, avec 21 475 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2022), le Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône se voit attribuer 30 sièges, au titre du III, de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Le Maire propose d'acter la fixation du nombre et la répartition des sièges de Conseillers communautaires en application des règles de droit commun définies au III de l'article L5211-6-1 du CGCT, telle que choisie par la CC Usse et Rhône le 10 juin 2025.

Le Maire détaille les modalités de répartition des sièges de la manière suivante :

- La répartition des sièges s'effectue au regard de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de la population municipale des communes membres,
- L'attribution de siège de manière forfaitaire aux communes n'ayant obtenu aucun siège à l'issue de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le Maire indique que, en fonction de ces calculs, après attribution des 30 sièges, 9 communes demeurent sans Conseiller communautaire. Il souligne qu'un Conseiller communautaire leur est automatiquement attribué. Il indique que, par ce mode de calcul, le nombre total de sièges est de 39.

Le Maire informe que, suite au calcul de la répartition des sièges de Conseiller communautaire, la représentation par Commune est la suivante :

Anglefort	2 sièges	Droisy	1 siège
Bassy	1 siège	Éloise	1 siège

Challonges	1 siège	Franclens	1 siège
Chaumont	1 siège	Frangy	4 sièges
Chavannaz	1 siège	Marlioz	2 sièges
Chêne-en-Semine	1 siège	Menthonnex-sous-Clermont	1 siège
Chessenaz	1 siège	Minzier	2 sièges
Chilly	3 sièges	Musièges	1 siège
Clarafond-Arcine	2 sièges	Saint-Germain-sur-Rhône	1 siège
Clermont	1 siège	Seyssel - 01	1 siège
Contamine-Sarzin	1 siège	Seyssel - 74	4 sièges
Corbonod	2 sièges	Usinens	1 siège
Desingy	1 siège	Vanzy	1 siège

Le Maire informe que le nombre et la répartition des sièges de Conseillers communautaire sera constaté par un arrêté interpréfectoral, publié au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Le Maire propose aux Conseillers municipaux d'acter le nombre et la répartition des sièges du futur Conseil communautaire tel que définie ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré

ACTE la fixation du nombre et de la répartition des sièges de Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Usses et Rhône en application des règles de droit commun définies au III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, telle que définie ci-dessous :

Seyssel Haute-Savoie	4 sièges	Chessenaz	1 siège
Frangy	4 sièges	Clermont-en-Genevois	1 siège
Chilly	3 sièges	Contamine-Sarzin	1 siège
Anglefort	2 sièges	Desingy	1 siège
Clarafond-Arcine	2 sièges	Droisy	1 siège
Corbonod	2 sièges	Éloise	1 siège
Marlioz	2 sièges	Franclens	1 siège
Minzier	2 sièges	Menthonnex-sous-Clermont	1 siège
Bassy	1 siège	Musièges	1 siège
Challonges	1 siège	Saint-Germain-sur-Rhône	1 siège
Chaumont	1 siège	Seyssel Ain	1 siège
Chavannaz	1 siège	Usinens	1 siège
Chêne-en-Semine	1 siège	Vanzy	1 siège

NOTIFIE la présente délibération à la CC Usses et Rhône.

ADOPTÉ :

A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte transmis et rendu exécutoire le 30/06/2025

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Marcelle CURTENAZ informe l'Assemblée

- Règlement de la cantine scolaire : soulève la nécessité de clarifier la position « régime sans viande » car il n'y a pas de substitution prévue.
- Formulaire d'inscription périscolaire : fait remarquer qu'il existe une possibilité de remplir le formulaire en ligne et que la commission souhaite mettre en place ce changement
- Personnel du scolaire : la fermeture d'une classe oblige à une réorganisation du service nécessaire

- Transport scolaire : une information a été faite aux parents de la nouvelle tarification pour les enfants fréquentant l'école qui sont « non ayants-droits »
- Manifestations à venir :
 - Fête de la musique le 21 juin place de l'Eglise
 - Concert de l'harmonie de Peron le 22 juin à 11h place de l'Eglise
 - Feu d'artifice le 13 juillet organisée par « Mémoire de la Semine » et animé par « Zeste d'Orange »
 - Repas champêtre le 31 août

Didier CLERC, informe et recueille un avis de principe de la majorité des conseillers pour l'organisation d'une visite à Paris (Sénat et Assemblée Nationale) qui serait programmée courant septembre 2025.

Il rappelle l'organisation :

- du barbecue entre élus et agents communaux le 11 juin
- de l'inauguration de la Maison des Hameaux le 18 juillet

Yann LEGER demande à solutionner la décharge de dépôt de terre à « la Foly ».

Il fait remarquer un manque d'entretien de la Commune.

Il demande l'affichage des procès-verbaux et convocations du Conseil municipal dans les hameaux.

Patrick CHAILLOU informe l'Assemblée de l'avancement des chantiers et projets en cours :

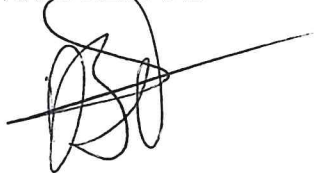
- Maison des Hameaux : le béton désactivé sera repris mercredi 18 juin. Les travaux intérieurs avancent doucement. Problème de tuiles cassées, des devis sont en cours pour la réfection de la toiture.
- Boulangerie : la pose du four a pris du retard. Il doit être terminé fin juin pour permettre l'intervention des autres entreprises.

Jean-Claude GODARD informe pour les travaux de voirie (rue du Fay, rue des Vignes), que l'enrobé et le marquage seront exécutés après le 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Anne BERTAND



LE PRESIDENT DE SEANCE,

Didier CLERC

